

GFI VATEL²

Groupement forestier d'investissement géré par Vatel Capital

HORIZON DE PLACEMENT
RECOMMANDÉ : 10 ANS

*Un investissement
enraciné dans la durée !*

18 %
ou
25 %
de réduction
d'impôt*

100 %
d'exonération
IFI

75 %
d'abattement sur les
droits de mutation
à titre gratuit

EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL ET D'ILLIQUIDITÉ

Le bénéfice des avantages fiscaux est plafonné et dépend de la situation individuelle de chaque associé. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. Se reporter à la note d'information.

* Art. 199 Terdecies 0-A du CGI - Article 200 quindécies A du CGI (voir conditions page 2)

DATE DE CRÉATION : 05/08/2024
N° d'agrément AMF : 24-01 en date du 26/07/2024
DURÉE DE VIE MAXIMALE DU GFI : 99 ans
CAPITAL MAXIMUM STATUTAIRE : 15 120 000 €
DÉPOSITAIRE : SGSS

WWW.VATELCAPITAL.COM

1

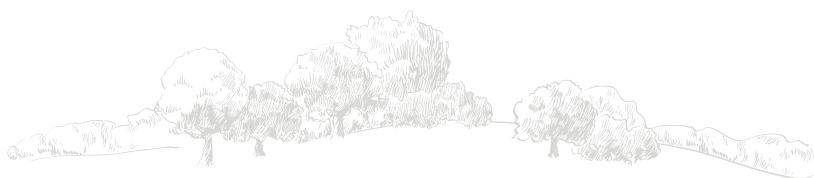
DIVERSIFIER SON CAPITAL

UN ACTIF DECORRELE, TANGIBLE ET EN CROISSANCE RÉGULIÈRE

La forêt constitue un investissement tangible offrant une valorisation potentielle, un régime fiscal attrayant, tout en étant déconnecté des marchés boursiers. Ces avantages ont de quoi séduire aujourd'hui, pour peu que l'on accepte de vivre au rythme de la nature. Le bois offre en effet des rendements faibles et s'envisage sur le long terme (minimum 10 ans).

UNE GESTION DURABLE

Les forêts acquises par le GFI VATEL II sont gérées selon les critères de certification d'une forêt durable aux normes label PEFC.



2

DANS UN CADRE FISCAL DÉDIÉ

Le bénéfice des avantages fiscaux dépend de la situation individuelle de chaque associé et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Se reporter à la note d'information pour davantage de précisions.

Le groupement forestier GFI Vatel II permet de bénéficier des 3 avantages suivants **en contrepartie d'un risque de perte de capital, d'une durée de blocage de 6 ans minimum et d'un risque de non liquidité** :

**Réduction d'IR**

- > **Réduction de 18%*** de l'impôt sur le revenu dû, dans la limite d'un investissement de 50 000€ ou 100 000€.
- > **Réduction de 25 %**** : dispositif de crédit d'impôt (dit « Défi Forêt ») prévu à l'article 200 quindecies A du CGI. Dans la limite d'un investissement de 6 250€ ou 12 500€ et une durée de blocage de 8 ans minimum.

**Exonération d'IFI à 100 %*****

Exonération à 100 % de l'assiette IFI (sortie totale du patrimoine taxable à l'IFI) lorsque le contribuable détient moins de 10 % du capital et des droits de vote dans le GFI et sous réserve que ce dernier ait une activité opérationnelle.

**Succession******

Abattement de 75% des droits de transmission sans limite de montant, sous condition d'une détention des parts depuis plus de deux ans par le donateur ou le défunt, de la production du certificat « Monichon » délivré par le Directeur de la DDT attestant la gestion durable des massifs forestiers détenus par le GFI et d'un engagement d'appliquer pendant 30 ans une gestion durable des forêts.

* Art. 199 Terdecies 0-A du CGI | ** Article 200 quindecies A du CGI | *** Art. 965 du CGI | **** Art. 793 du CGI

L'investissement dans le GFI VATEL II présente des risques inhérents au fonctionnement du Fonds et à ses sous-jacents, à savoir :

- Un risque de perte en capital
- Un risque de rentabilité négative
- Des risques liés au marché de la forêt, la valeur des actifs forestiers pouvant être impactée par de nombreux facteurs tels que la variation de la production de bois, les aléas climatiques etc.
- Un risque de non liquidité car les modalités de retrait (vente) des parts de GFI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie et la Société ne garantit ni la revente de vos parts, ni le retrait
- Une période de blocage de 6 ans minimum pour le porteur de parts



LES ATOUTS DU GFI VATEL²

Des revenus récurrents.

Les revenus de l'exploitation d'une forêt proviennent principalement de la vente de bois coupé issu de la croissance biologique naturelle des forêts et destiné aux filières traditionnelles. Le GFI VATEL II a vocation à gérer des massifs forestiers aux maturités complémentaires, générant ainsi du chiffre d'affaires sur plusieurs années. Toutefois, nous attirons l'attention des souscripteurs du GFI sur le fait que nous ne saurons pas garantir le rendement distribué aux investisseurs. Celui-ci sera décidé en assemblée générale une fois par an.

Un potentiel de valorisation avec le temps en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un risque d'illiquidité.

La gestion de plusieurs forêts au sein d'un même GFI permet de limiter les risques et aléas naturels, contrairement aux groupements forestiers plafonnés à 100 actionnaires ou à l'investissement direct qui contraint à investir dans une seule forêt.

Une expérience déjà avérée.

Les GFI Vatel possèdent déjà plusieurs massifs forestiers à leur actif, répartis sur différentes régions (Bretagne, Bourgogne, Auvergne, Meuse, Savoie), composés de plusieurs essences (chênes, hêtres, douglas, sapins, épicéas de sitka) et avec des degrés de maturité divers.

1. Pourquoi investir dans le GFI Vatel II ?

Les parts du GFI Vatel II sont financièrement plus accessibles qu'une forêt en direct pour des surfaces permettant l'organisation de l'exploitation ; Le GFI Vatel II a pour objectif de diversifier les massifs forestiers détenus, tant géographiquement qu'en termes d'essences, de maturité et de stratégies d'exploitation (rendement versus valorisation) ;

Les investissements et la gestion technique des actifs, ainsi que la gestion administrative et financière sont réalisés par un professionnel garant de la bonne exécution de l'exploitation et de son suivi.

2. Quel est le montant minimum d'investissement ?

Le montant minimum de souscription est de 5 parts, soit 1000 € (prix par action de 200 € en 2026).

3. Qui est le gérant et quel est son rôle ?

Le gérant est statutairement la société Vatel Capital bénéficiant des agréments nécessaires à la bonne gestion du GFI Vatel II. Ainsi, Vatel Capital assure la gestion financière, fiscale et sociale, mais également la gestion technique des actifs en collaboration avec les cabinets d'experts forestier Forestry, Comité des Forêts et Racines.

Leurs missions couvrent notamment :

- L'établissement des Plans Simples de Gestion ou de leurs avenants en vue de leur agrément par les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) ;
- La détermination des budgets annuels de chaque massif ;
- La définition et le suivi des travaux (coupes, repeuplement, éclaircies, élagages, entretiens et infrastructures) ;
- L'organisation et suivi des appels d'offres des ventes de bois ;
- Les inventaires et valorisations annuelles ;
- L'organisation et la gestion des locations de chasse et de pêche ;
- La souscription éventuelle d'assurances adéquates.

4. Combien de temps dois-je conserver mes parts du GFI Vatel II ?

Les souscripteurs de parts du GFI Vatel II ne pourront pas exercer leur droit au rachat avant le 31 décembre de la sixième année suivant la souscription, dans le cas du dispositif IR PME basé sur l'article 199 Terdecies 0-A du CGI et avant la huitième année selon le dispositif de crédit d'IRPP (dit « Defi Forêt ») prévu à l'article 200 quinquies A du CGI.

À l'issue de cette période de blocage, les souscripteurs du GFI Vatel II pourront demander le rachat des parts sur la base du prix de retrait. Le GFI Vatel II comporte un risque d'illiquidité et les demandes de rachat n'aboutissent pas forcément. Attention : la liquidité n'est pas garantie, que ce soit en termes de délai ou de prix.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un placement de long terme, lié aux cycles naturels de la forêt. La durée de placement recommandée est donc supérieure à 10 ans.

5. Comment suis-je informé de l'évolution du GFI Vatel II ?

Les souscripteurs de parts du GFI Vatel II seront informés deux fois par an à travers une lettre d'information spécifique disponible auprès de la société de gestion.

Par ailleurs, à tout moment, vous pouvez appeler notre service client au 01 40 15 61 77 ou par email à contact@vatelcapital.com.

6. Comment sont gérés les risques de tempête et d'incendie ?

Le GFI Vatel II assure toutes ses forêts contre le risque tempête/incendie.

La meilleure des assurances est néanmoins opérationnelle avec la diversification géographique et la sélection de plusieurs massifs forestiers, essences (feuillus/résineux) et maturité des peuplements.

7. Vais-je percevoir des dividendes ?

GFI Vatel II peut distribuer des dividendes une fois par an. La distribution des dividendes sera votée par l'Assemblée Générale.

Vatel Capital, société de gestion indépendante agréée par l'AMF, dispose d'une expérience en matière de gestion forestière avec plus de 2000 ha exploités en France.

Avec près de 500 millions € d'actifs sous gestion au 31 décembre 2023, la société de gestion s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Elle investit dans de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, du service aux entreprises, des terres agricoles et de la forêt.

Le GFI Vatel a obtenu le trophée d'or du magazine "Le revenu" en 2024, 2025 et 2026. En 2026, Vatel Capital a été primée dans la catégorie "diversification" par le magazine Gestion de Fortune. Chaque récompense décernée l'a été sur base d'une méthodologie propre de l'organisme ayant décerné le prix. Les prix ne reposent pas uniquement sur des critères de performance financière et les performances passées ne présagent pas des performances futures.



**FORESTRY
FRANCE**

UN PARTENARIAT AVEC LE GROUPE FORESTRY

Un partenariat étroit avec Forestry France et son réseau d'experts forestiers.

Entreprise centenaire trouvant ses origines dans le Limousin, **Forestry France** est devenue, au fil des rapprochements, le premier gestionnaire forestier indépendant du pays. Actif en France et à l'international, le groupe gère aujourd'hui plus de 150 000 hectares de forêts, grâce à l'engagement de 85 collaborateurs, dont 12 Experts Forestiers agréés par le **CNEFAF** et membres des **Experts Forestiers de France**.

Forestry France s'appuie également sur les équipes de la **Société d'Experts Forestiers**, partenaire historique du groupe dans le Grand Est avec ses 2 experts forestiers et 12 collaborateurs.

Ensemble, ils garantissent une approche exigeante et durable de l'ensemble des volets techniques, environnementaux et patrimoniaux de la gestion forestière. Le GFI Vatel II bénéficie ainsi de l'une des expertises forestières les plus reconnues en France.

Vatel Capital est membre de l'ASFFOR (Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers), association professionnelle qui réunit les principaux investisseurs institutionnels français de la forêt.

LES FRAIS DU GFI VATEL²

FRAIS DE SOUSCRIPTION ET DE GESTION :

Droit d'entrée maximum	5% (non assujettie à TVA)
Commission de souscription	5% HT (6% TTC)
Commission de gestion	1% HT (1,20% TTC)
Frais du dépositaire	10 000 € HT (12 000 € TTC) + commission variable*
Frais d'exploitation**	7 % HT (8,4 % TTC) du montant des travaux
Frais d'expertise annuels	300 € HT (360 € TTC) par forêt + 1 € / ha

FRAIS DE RACHAT DES PARTS :

Une demande de rachat des parts pourra être adressée à la société de gestion uniquement à compter du 31 décembre de la sixième année qui suit la souscription. L'exécution du rachat se fera à la valeur de retrait. Se reporter au chapitre III. Frais pour les détails de la commission de cession.

FRAIS D'ACQUISITION DES ACTIFS FORESTIERS :

Frais d'expertise	12 à 120 € TTC / Ha
Commission de transaction	3% HT (3,60% TTC)
Frais de notaire	7,5% environ

* Maximum 0,04% HT (0,048% TTC) de l'actif

** (commission de suivi et de pilotage de la réalisation des travaux ou coupes de bois perçue par l'expert forestier)

QUI SOMMES-NOUS ?

Société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF, Vatel Capital est spécialisée dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées.

Avec près de 500 M€ d'actifs sous gestion, elle s'appuie sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de dix ans. Elle investit dans des entreprises de nombreux secteurs, notamment ceux de la santé, des énergies renouvelables, des services aux entreprises et d'Internet. Elle propose également une offre financière sur les actifs tangibles tels que la forêt, les terres agricoles et les énergies renouvelables.

Vatel Capital a été lauréat en 2011 des Tremplins Morningstar de la société de gestion de portefeuille la plus dynamique, dans la catégorie « non coté ».

En 2015, 2018, 2021, 2022 et 2023 le FCP Vatel Flexible a obtenu le Lipper Fund Award.

En 2020, Vatel Capital est élue 2ème société préférée des CGPI dans la catégorie "Capital Investissement" du journal Investissements Conseils.

En 2022, Vatel Capital reçoit « le premier prix de la rédaction » du journal Investissements Conseils dans la catégorie « Autres diversifications ».

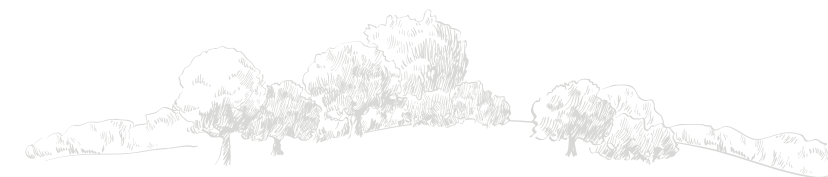
En 2020, 2022 et 2023, Vatel Capital s'est vue récompensée au palmarès de Gestion de Fortune dans la catégorie Capital Investissement.

En 2024, la SC Terres Invest s'est vue décerner le prix de l'innovation par le magazine "Investissements Conseils" et le GFI Vatel a obtenu le trophée d'or du magazine "Le Revenu".

Le GFI Vatel a obtenu le trophée d'or du magazine "Le revenu" en 2024, 2025 et 2026.

En 2026, Vatel Capital a été primée dans la catégorie "diversification" par le magazine Gestion de Fortune.

Chaque récompense décernée l'a été sur base d'une méthodologie propre de l'organisme ayant décerné le prix. Les prix ne reposent pas uniquement sur des critères de performance financière et les performances passées ne présagent pas des performances futures.



VATEL CAPITAL

24, rue de Clichy - 75009 Paris

Tél. 01 40 15 61 77

contact@vatelcapital.com

www.vatelcapital.com

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

GFI VATEL²

Groupement Forestier d'Investissement à capital variable
autorisé à faire offre au public, au capital plafond de 15 120 000 €

Visa de l'AMF n°24-01 en date du 26 juillet 2024

Code ISIN : FR0014000N84

Cachet du distributeur :

1. ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
☐ M. ☐ Mme	☐ M. ☐ Mme
Nom	Nom
Nom de jeune fille	Nom de jeune fille
Prénom	Prénom
Né(e) le	Né(e) le
à N° de Dépt	à N° de Dépt
Nationalité	Nationalité
Téléphone	Téléphone
Email (obligatoire)	Email (obligatoire)
Adresse fiscale	
Code postal Ville	

Joindre une copie lisible d'une pièce d'identité à jour (pour chaque co-souscripteur le cas échéant) et un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture de téléphone fixe, électricité, gaz, eau, quittance de loyer ou avis d'imposition).

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du GFI VATEL II ainsi qu'une information ponctuelle sur les nouvelles acquisitions d'exploitations forestières.

2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A VI ter du Code Général des Impôts ou de l'article 200 quinquies A du Code Général des Impôts et, en conséquence :

Engagements spécifiques en vue de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu (IR) sur les produits. J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris.

- Je certifie être fiscalement domicilié en France ;
- Je déclare être redevable de l'impôt sur le revenu (IR) ;
- Je m'engage à conserver ces parts pendant 6 ans à compter de leur souscription, ou 8 ans si vous optez pour l'article 200 quinquies A du CGI ;
- Je m'engage à ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du Fonds ; Je m'engage à ne pas détenir plus de 25 % des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds, avec mon conjoint, nos ascendants ou nos descendants, ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.

Je reconnais irrévocablement :

- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé, de la notice d'information pour l'investisseur et du plan d'entreprise du GFI Vatel II ;
- que la société de gestion Vatel Capital ne m'a prodigué aucun conseil en investissement ;
- qu'en application de l'article L.214-24-35 du code monétaire et financier, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds ;
- comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat ;
- avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
- certifier que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- déclare ne pas répondre aux critères du statut de «US person» au sens du droit fiscal américain (par exemple : pays de naissance, numéro de téléphone, adresse, etc... aux États-Unis ;
- avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel dans le cadre de cette souscription ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas la seule motivation de ma souscription dans le Fonds.
- que les fonds utilisés pour cette souscription proviennent d'un compte bancaire à mon nom et d'un établissement bancaire Français ou Européen.

3. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au GFI VATEL 2 dans les conditions suivantes :

- ☐ **Dispositif IR-PME (art CGI 199 terdecies-0 A) :** souscription maximum de 50 000 euros pour une personne seule et 100 000 euros pour un couple soumis à imposition commune
- ☐ **Dispositif DEFI Forêt (art CGI 200 quidecies A) :** souscription maximum de 6 250 euros pour une personne seule et 12 500 euros pour un couple soumis à imposition commune
- ☐ **Je ne souhaite pas bénéficier d'une réduction d'IR**

(I) Montant de la souscription*	(II) Montant des droits d'entrée (5 % maximum du montant de la souscription)	Souscription totale : (I) + (II)
..... (€)	 (€)	0..... (€)

* Souscription minimale de 5 parts soit 1000 euros incluant les frais d'émission

4. RÉGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS

Je verse ce jour, un montant de (somme en toutes lettres) pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription :

- ☐ par chèque à l'ordre de « GFI VATEL 2 »
- ☐ par virement sur le compte du GFI VATEL 2 dont les coordonnées figurent ci-dessous, **en indiquant en objet mes nom et prénom.**
IBAN : FR76 3000 3055 8100 0019 3311 536
CODE BIC : SOGEFRPPAFI
- ☐ par le débit mon compte bancaire conformément au mandat de prélèvement SEPA ci-joint
- Nom et adresse de la banque :
- Nom du titulaire du compte :

Les parts A souscrites seront détenues au nominatif pur sans droit de garde
Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de 0..... (€), qui comprend un montant de droits d'entrée de 0..... (€).
Les droits d'entrée de 5% sont indépendants des commissions de souscription et sont appliqués par les distributeurs. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription.

6. FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT ET DECLARATION D'ORIGINE DES FONDs

Situation familiale :
☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Origine des fonds liés à cette souscription (cocher la ou les cases utiles) :
☐ Revenus professionnels ☐ Rachat ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie
☐ Revenus fonciers ☐ Revenus mobiliers
☐ Epargne ☐ Gains au jeu
☐ Succession - Donation ☐ Autres, à préciser :

NB : En application de la réglementation, Vatel Capital pourrait être amenée à vous demander des pièces justificatives nécessaires à l'acceptation de votre dossier de souscription.

Situation professionnelle : ☐ Actif ☐ Retraité ☐ Sans activité

Profession (Si retraité(e), préciser la profession antérieure) :

Secteur d'activité ou employeur :

Personne Politiquement Exposée (PPE)* :
Vous, une personne de votre famille, de votre entourage ou avec laquelle vous avez des liens d'affaires étroits, exercez ou avez exercé une fonction politique au cours des 12 derniers mois : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de souscription le formulaire disponible ici : www.vatelcapital.com/ppe

Estimation des revenus annuels (professionnels et autres revenus fonciers immobiliers, etc.) :

☐ sans revenu ☐ 0 à 25K€ ☐ 25 à 50K€ ☐ 50K€ à 100K€ ☐ + de 100K€

Estimation du Patrimoine net : ☐ 0 à 100K€ ☐ 100K€ à 300K€ ☐ 300K€ à 500K€ ☐ + de 500K€

Répartition du patrimoine net avant investissement :

- Immobilier :	%
- actif financier liquide :	%
- actif financier illiquide :	%
- actif foncier (terrains, SCPI, etc.) :	%
- Autre :	%

Objectifs du placement (plusieurs choix possibles) :

- ☐ Valoriser un capital
- ☐ Financer un projet
- ☐ Transmettre son capital
- ☐ Disposer de revenus complémentaires à terme
- ☐ Défiscaliser

7. SIGNATURE

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je certifie qu'elles sont conformes à ma situation et par ma signature ci-après je consens à ce que Vatel Capital dispose de ces informations. Ces informations sont obligatoires pour l'acceptation de la souscription par la société de gestion Vatel Capital.

Fait à :

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR

Le :

En 2 exemplaires, dont l'un m'est remis pour envoi
aux services fiscaux avec l'attestation fiscale.



8. AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que la liquidité ou la revente des parts n'est pas garantie et que l'investissement dans un Groupement Forestier porte sur des parts qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ; en particulier, des aléas phytosanitaires, climatiques ou économiques peuvent engendrer une perte de valeur ou une perte de rentabilité sur une période ; il convient de se référer à la note d'information pour consulter le détail des principaux risques liés à l'investissement ;

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Vatel Capital ne prodiguant pas de conseil en investissement, vous devez vous rapprocher en tant que souscripteur de votre Conseiller en Investissements Financiers afin d'obtenir un accompagnement adéquat à votre situation personnelle.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale pouvant aller jusqu'à 8 ans suivant la date de souscription, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans les statuts.

Les données sont collectées dans l'intérêt du client et utilisées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme). Ces données à caractère personnel ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour répondre aux exigences légales ou réglementaires. Conformément à la réglementation en vigueur, et de par votre consentement à transmettre à Vatel Capital ces informations, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès de VATEL CAPITAL par courrier ou par email : contact@vatelcapital.com.

Ces données seront conservées 5 ans après la liquidation du Fonds.

Pour que votre dossier de souscription soit complet, vérifiez que vous avez bien rempli toutes les cases suivantes :

- ☐ Remplir le dossier de souscription et signer aux endroits indiqués
- ☐ Joindre une photocopie d'un document d'identité en cours de validité (CNI/Passeport)
- ☐ Joindre un justificatif de domicile de moins de 6 mois (avis d'imposition, taxes habitation ou taxes foncières facture d'électricité, de gaz, téléphone, quittance de loyer ou assurance habitation)
- ☐ Effectuer le paiement de votre souscription :
 - Par chèque à l'ordre du GFI VATEL 2
 - Par virement en indiquant en objet mes nom et prénom (joindre une copie du virement)
 - Par prélèvement en signant le mandat SEPA joint au dossier de souscription

IMPORTANT : Les souscriptions doivent être réalisées en nombre de parts uniquement

Merci d'adresser vos Bulletins complets à l'adresse suivante :

**Vatel CAPITAL 24 rue de Clichy
75009 PARIS
ou par email sur :**

contact@vatelcapital.com

Mandat de
prélèvement SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) VATEL CAPITAL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat :

DÉBITEUR

Nom*

Adresse*

Code postal* Ville*

Pays*

IBAN*

BIC**

Tiers débiteur

A* :

SIGNATURE*

Référence unique du mandat :

CRÉANCIER

Nom* **VATEL CAPITAL**

Adresse* **24 RUE DE CLICHY**

Code postal* **75009** Ville* **PARIS**

Pays* **FRANCE**

Paiement : ☐ Récurrent / Répétitif ☒ Ponctuel

Tiers créancier : **GFI VATEL II**

Le* :

--	--	--	--	--	--	--	--

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.

(**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : GFI VATEL II

Code ISIN : FR001400ON84

Nom de l'Initiateur du PRIIP : VATEL CAPITAL

Numéro d'agrément : 24-01 en date du 26 juillet 2024

Site internet : www.vatelcapital.com

Appelez le + 33 1 40 15 61 77 pour de plus amples informations

Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Vatel Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Vatel capital est agréée en France sous le numéro GP-08000044 et réglementée par l'AMF.

AVERTISSEMENT

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT
QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) de type Groupement Forestier d'Investissement (GFI) à capital variable.

Durée de vie du fonds : 99 ans

Objectifs : Constituer un patrimoine de biens forestiers mutualisé sur le plan forestier et géographique : forêts sélectionnées notamment pour la qualité de leur station forestière (sols, climat, accessibilité...) permettant de produire des arbres de qualité disposant de débouchés dans l'industrie du bois.

Le rendement dépend des principaux facteurs suivants : maturité des forêts, programmes de coupes, croissance naturelle des peuplements et aléas climatiques, conjoncture économique et forestière.

Le rendement est déterminé par les coupes de bois et les baux éventuels de chasse et de pêche. Il est lié à la maturité des forêts qui constituent les actifs sous-jacents du GFI, à la qualité des essences représentées sur plusieurs secteurs géographiques, en France majoritairement et également en Europe, à la variété des essences et aux maturités des peuplements avec des surfaces recherchées à partir de quelques dizaines à quelques centaines voire milliers d'hectares.

Ainsi, le rendement du produit est directement lié à celui des actifs sous-jacents.

Bien que le rendement du produit ne soit de toute façon pas garanti, la détention pour une durée inférieure à la période recommandée de 10 ans est susceptible de pénaliser le rendement de l'investisseur et d'accroître son risque d'autant plus que sa détention aura été courte.

La stratégie du GFI est de mener à la fois une politique de capitalisation (par exemple sur de jeunes peuplements, offrant un rendement faible mais un accroissement régulier du stock de bois sur pied) et également une politique de rendement (bois arrivés à maturité). Les revenus du GFI sont capitalisés.

Le GFI ne peut contracter d'emprunts, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme.

Ce produit ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

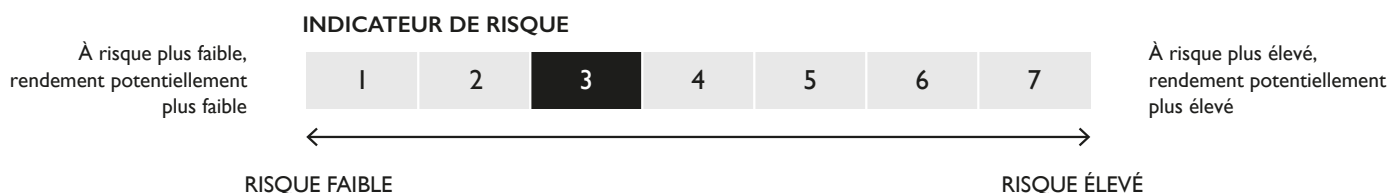
Dépositaire : Le dépositaire du GFI est SGSS.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le GFI, une copie de sa Note d'Information et de ses Statuts, le dernier Rapport Annuel et toute

autre information ainsi que le prix de la part, sur le site internet www.vatelcapital.com ou sur simple demande au Service Clients via les coordonnées suivantes : contact@vatelcapital.com.

Investisseurs de détail visés : Tous investisseurs souscrivant des parts sociales du produit, ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement foncier forestier, recherchant la performance d'un placement à long terme dans les classes d'actifs décrites dans les « Objectifs » et capable de supporter une perte totale du capital investi.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



ATTENTION :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sur le montant que vous percevrez en retour. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Objet et principales limites de l'indicateur :

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque modéré.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau modéré.

RISQUES NON COMPRIS DANS L'INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE :

Risque de liquidité :

Le produit présente un risque de liquidité, son actif, essentiellement forestier, étant par nature illiquide et son rachat n'étant possible que dans la limite des souscriptions qu'il reçoit. En cas de demande de rachat ou de retrait de vos parts au GFI, ce rachat ou ce retrait ne pourra être effectué que s'il existe une contrepartie. Le rachat n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat.

Perte maximale possible de capital investi :

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE		Pour un investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)
Scénario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen		8 658 -13.4 %	8 150 -4.01 %	7 550 -2.77 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen		8 924 -10.8 %	8 655 -2.85 %	8 322 -1.82 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen		9 102 -9 %	9 667 -0.68 %	10 379 +0.37 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen		9 280 -7.2 %	10 763 +1.48 %	12 836 +2.53 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur dix ans en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Ils ont été construits en fonction des statistiques de performance de produits comparables.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Ils sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer ni du cas où vous ne pourriez pas céder vos parts.

Rappel de la durée de placement recommandée et utilisée pour la simulation : 10 ans

Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit, ou que vous subissiez des pertes. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant dix ans.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ».

QUE SE PASSE-T-IL SI VATEL CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles.

Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).

- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Pour un investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	680 €	1 400 €	2 300 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	6,8 %	3,0 %	2,6 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6% avant déduction des coûts et de 3,10% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COÛTS		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	5 % HT du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie sur ce produit	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1 % de la valeur de votre investissement par an.	100 €
Coûts de transaction	0,8 % de la valeur de votre investissement par an.	80 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe sur ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 10 ans

Un désinvestissement avant l'échéance est possible mais n'est pas garanti par l'initiateur du produit. La sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat. Le GFI ne garantit pas le rachat ou la revente des parts, vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-avant. A condition que le rachat demandé soit compensé par une souscription permettant d'en couvrir le coût, le rachat a lieu à une valeur de retrait renseignée dans la Note d'Information. A défaut de souscription permettant de couvrir le rachat, la sortie du produit dépend de l'existence d'un marché secondaire, au prix établi par ce marché si l'offre rencontre la demande ; VATEL CAPITAL perçoit une rémunération pour les transactions sur le marché secondaire. Bien que le rendement du produit ne soit de toute façon pas garanti, la détention pour une durée inférieure à la période recommandée est d'autant plus susceptible de pénaliser l'investisseur qui demande le retrait que la durée réelle de sa détention aura été courte.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de l'initiateur du produit, (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de l'initiateur : contact@vatelcapital.com ou VATEL CAPITAL Service Clients 24 rue de Clichy 75009 Paris
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le vend, veuillez contacter cette personne en direct.

L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur le site Internet de VATEL CAPITAL : www.vatelcapital.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Avant sa souscription, l'investisseur doit recevoir une copie des statuts de la Société et un bulletin de souscription. Si vous avez souscrit ce produit par le biais d'un distributeur, vous pouvez également vous rapprocher de lui pour obtenir des renseignements sur le produit. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Clients via les coordonnées suivantes : contact@vatelcapital.com. Classification SFDR : Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), le Fonds est classifié « article 6 » au sens dudit Règlement en ce qu'il ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers, le souscripteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le souscripteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de VATEL CAPITAL et ne soit pas satisfait de la réponse de VATEL CAPITAL et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des Marchés Financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 PARIS
CEDEX 02
www.amf-france.org

Les informations diffusées sur ce présent document ont un caractère purement informatif, le document d'information clé ne peut pas constituer un document contractuel.